

SÉANCE DU 3 AVRIL 2019

DÉCISION N° 2019 / 74 / PDU GRAND ANNECY / 2

PROJET DE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DU GRAND ANNECY

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-15-1 et suivants,
- vu le courrier de saisine de Monsieur Jean-Luc RIGAUT, Président de la Communauté d'agglomération du Grand Anancy en date du 11 juin 2018 demandant la nomination d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable, en application de l'article L. 121-17 et selon les modalités de l'article L. 121-16-1,
- vu sa décision n°2018/56/PDU GRAND ANNECY/1 du 4 juillet 2018 désignant Madame Isabelle BARTHE comme garante de la concertation préalable du projet de plan de déplacements urbains de la Communauté d'agglomération du Grand Anancy,
- vu le bilan de la concertation établi par la garante le 17 février 2019,

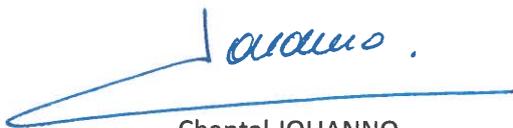
après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article unique :

La Commission nationale prend acte du bilan de Madame Isabelle BARTHE, garante de la concertation préalable du projet de plan de déplacements urbains de la Communauté d'agglomération du Grand Anancy.

La Présidente



Chantal JOUANNO